

CONSEIL GENERAL DU 27 AVRIL 2012
ALLOCUTION DU PRESIDENT

J'ai pris l'initiative de réunir cette session qui se rajoute à notre calendrier habituel, certes pour vous soumettre trois dossiers dont le calendrier d'adoption ne permettait pas d'attendre le mois de juin, mais surtout pour poursuivre notre réflexion sur l'analyse financière de notre collectivité . . Il ne s'agit pas aujourd'hui de prendre des décisions mais de nourrir notre réflexion et de débattre pour préparer les décisions à venir.

Je reviens sur l'ordre du jour « classique » de cette séance et en premier lieu sur le schéma régional de développement économique. Certes, dans ce domaine c'est la Région qui est le chef de file et nous ne pouvons agir que dans un cadre contractuel avec la collectivité régionale.

Cela nous permet de faire valoir les spécificités de notre territoire départemental et de rappeler l'importance que nous devons accorder à la dynamique de production économique des Hautes-Pyrénées.

Il n'est pas question de renoncer à accompagner les initiatives et à créer les conditions favorables à la création de nouvelles activités, au développement des entreprises et filières déjà implantées.

Notre attention se portera aussi plus particulièrement sur la transmission et la reprise d'activités de commerce et d'artisanat en milieu rural indispensable au maintien d'un service marchand de proximité dans les communes où cela conditionne le maintien de la population et aussi l'attractivité pour les touristes.

Enfin, nous avons recherché à optimiser l'emploi des fonds publics en privilégiant le principe d'attribution d'une avance convertissable en subvention en fonction du bilan économique. Le fonctionnement de Bigorre Initiative géré par le CDDE nous démontre que ce mode d'intervention est pertinent et efficace.

Je remercie à cette occasion, le CDDE et son Président pour le travail accompli en direction de tous les acteurs économiques des Hautes-Pyrénées.

Les deux autres dossiers concernent le secteur de l'éducation. L'actualisation de la carte scolaire des collégiens sur l'agglomération tarbaise d'une part, les modifications de la charte des transports scolaires d'autre part sont motivés par, là aussi, un objectif de rationalisation, adapter le service proposé dans un esprit de maintien de la qualité de service à un coût raisonnable pour la collectivité.

La modification principale de la carte scolaire se traduit par le rattachement de la commune de Juillan au collège Pyrénées. Il est de notre responsabilité d'assurer l'accueil des collégiens dans des conditions de sécurité optimales, ce qui n'était plus le cas au collège Victor-Hugo avec un effectif supérieur à 800 élèves. Cette modification a fait l'objet d'un travail de concertation et de communication important avec les familles. Je remercie particulièrement Virginie Siani présidente de la 3^{ème} commission et l'ensemble des élus de cette commission pour leur implication, ainsi que l'éducation nationale et notamment les principaux des collèges concernés, enfin le personnel de la direction de l'éducation et des bâtiments qui ont tous contribué à l'aboutissement de ce dossier.

C'est le groupe de travail technique qui a été l'acteur de la réflexion sur l'évolution de la charte des transports scolaires. Cela se traduit certes par une légère augmentation globale de la contribution des familles mais avec un système de participation plus progressif en fonction des ressources et des facilités de paiement nouvelles. Notre objectif est aussi d'inciter les familles à utiliser effectivement le service collectif mis en place.

Cela se concrétise aussi par une recherche d'optimisation. Le coût moyen d'un élève transporté se situe à environ 1000 € par an. Il est de bonne gestion de rechercher

des solutions alternatives lorsque l'on atteint 5 000 €, voire plus, en concertation avec les familles concernées qui sont souvent très volontaires pour collaborer avec nous afin de rechercher des solutions alternatives.

Je remercie donc Maurice Loudet, président du groupe de travail transports, les autres élus membres et le personnel de la direction des routes et des transports grâce à qui nous pouvons aujourd'hui prendre des décisions qui allient qualité du service, performance de gestion et équité dans le financement.

Le 16 décembre, nous avons déjà pu prendre connaissance du 1^{er} rendu l'analyse rétrospective et prospective de notre budget confiée au Cabinet Michel Klopfer Consultant. Ce dernier est reconnu comme étant une référence au niveau national dans ce domaine. Je vous rappelle qu'il a travaillé pour 82 départements, 24 régions et 33 villes de plus de 100 000 habitants.

Le travail produit a été actualisé pour intégrer le résultat de notre compte administratif 2011 et affiné, notamment sur la partie prospective, pour nous permettre de prendre ensuite des décisions, notamment sur le montant raisonnable des investissements que nous serons en capacité de financer dans les 3 prochaines années, ou, dit autrement, sur le niveau de dépenses de fonctionnement qu'il nous faudra contenir pour dégager encore une capacité à investir.

Dans le prolongement et avec l'éclairage de cette analyse technique, nous travaillerons en effet à la production d'un plan pluriannuel d'investissement que je soumettrai au vote de notre assemblée en juin prochain.

Sans dévoiler le détail de l'étude qui vous sera présentée il se confirme que l'augmentation de nos dépenses de fonctionnement, plus rapide que la progression de nos recettes se traduit inéluctablement par un besoin de recours à l'emprunt en très forte évolution alors que nos engagements antérieurs (dette bancaire et 2 PPP) représentent déjà une charge très importante pour une collectivité de notre taille.

En outre, nous savons tous qu'il est désormais extrêmement difficile de trouver des liquidités sur le marché bancaire. Certes nous sommes dans l'attente de la mise en

place d'une nouvelle structure dédiée aux collectivités construite avec la Banque Postale et la Caisse des Dépôts, mais elle ne pourra à elle seule financer tout l'investissement public des collectivités.

Nous devons donc nous préparer à être dans l'obligation de réduire notre volume d'investissement et définir nos priorités notamment entre notre propre patrimoine et l'attribution de subventions, quel que soit le domaine.

Je vous ai annoncé lors du vote du budget un objectif de répartition de 60/40. Cela correspond d'ailleurs à ce qui se pratique dans de nombreux départements voisins et dans notre strate de population.

Aujourd'hui, nous en sommes loin avec un ratio de 50/50. Le chantier de redéfinition de notre modèle de partenariat, avec les communes en particulier, sera donc ardu et nous amènera en premier à décider avant toute chose du volume global de crédits que nous pouvons raisonnablement consacrer aux subventions sans nuire à la qualité de notre propre patrimoine et à la réponse à nos propres besoins sur nos compétences obligatoires.

Cette réunion d'aujourd'hui est une étape et nous devons poursuivre ensuite nos échanges pour rechercher les meilleurs compromis.

Je compte sur la responsabilisation de tous pour y parvenir.